

Comment s'inscrire à l'IUT du HAVRE

Vous devez vous inscrire impérativement :

Avant le 17 juillet 2020 à 12h00

pour les propositions définitivement acceptées entre le **19/05/2020** et le **12/07/2020**

Jusqu'au 27 août 2020 à 12h00

pour les propositions définitivement acceptées entre le **13 juillet** et le **23 août 2020 inclus**

Dans les plus brefs délais pour les propositions acceptées à partir du **24 août 2020**.

Vous devez **impérativement** respecter ces dates afin de **conserver votre place** dans la formation.

La CVEC une démarche obligatoire à votre inscription

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**. Pour plus de renseignements, consulter : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 92 €, et elle doit être acquittée auprès du CROUS, à partir du 1^{er} juillet 2020 : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

INSCRIPTION A L'IUT

1/ A partir du 1^{er} juillet

connectez-vous sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la CVEC, d'un montant de 92 euros.

Le CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquiescement (ou d'exonération pour les boursiers).

2/ Dès les résultats du baccalauréat :

Vous devrez procéder à votre inscription administrative (170 euros) par APOWEB :

<https://primo.univ-lehavre.fr>

ATTENTION : en raison de la fermeture annuelle de l'IUT du Havre aucune inscription ne sera possible du 17 juillet 2020, 15h00 au 20 août 2020, 9h00

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [\[https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr\]](https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr). Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Pour consulter votre "dossier" inscription : <https://primo-consult.univ-lehavre.fr>. L'accès à cette plateforme se réalise à l'aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

Votre carte étudiante "papier" sera transmise à **votre secrétariat pédagogique.**

LÉO CARTE

Pour obtenir votre carte étudiante « **LEOCARTE** » vous devez en faire la demande sur :
<https://esup-sgc.univ-lehavre.fr>

Une photographie d'identité au format numérique vous sera demandée. Cette dernière sera imprimée sur votre léocarte.

Un mail vous informant que votre léocarte est imprimée vous sera envoyé sur votre messagerie universitaire « nom.prenom@etu.univ-lehavre.fr »

Vous devrez la retirer auprès du secrétariat pédagogique de votre composante.

Cette carte vous permet :

- d'attester de votre statut étudiant,
- d'émarger aux examens,
- effectuer le paiement de plusieurs services (restaurants universitaire du CROUS, cafétéria, photocopies/impressions...),
- emprunter des ouvrages auprès de la bibliothèque universitaire,
- profiter de bon plans...

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT par courriel à :

iut-scol@univ-lehavre.fr ou par téléphone aux : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35 ou 02.32.74.47.79

Le service Formations de l'IUT sera fermé du vendredi 17 juillet 15h au lundi 20 août 2020 9h.